

## Synthèse de la Matinale RPS QVT du 9 octobre 2020

### « La reprise après le déconfinement : conciliation objectifs économiques et conditions de travail »

La Matinale a été organisée autour de deux interventions complémentaires, centrées sur des thématiques qui préoccupent les entreprises dans une période complexe de sortie d'une première vague de l'épidémie de COVID-19 et d'incertitudes liées à une circulation toujours active du virus.

La première intervention revient sur les impacts de la crise sanitaire sur les entreprises, et présente le dispositif d'appui **Objectif Reprise**, initié par le Ministère du Travail et le Réseau Anact-Aract pour permettre aux entreprises (TPE et PME) une reprise en activité en garantissant la préservation de la santé de leurs salariés dans le cadre de la réalisation de leur travail.

La deuxième intervention, plutôt centrée sur la prévention et protection des salariés par rapport au risque de contamination, présente les mesures de prévention à mettre en place et la conduite à tenir en cas de détection de cas positifs et de contacts à risque.

#### « La reprise après le déconfinement : conciliation objectifs économiques et conditions de travail »

Patrick CONJARD, Responsable Mission FACT, ANACT, avec la collaboration de  
Johanna SEREE, chargée de mission de l'ARACT PACA.

#### **La crise sanitaire et les transformations du travail : l'opportunité d'une meilleure prise en compte des enjeux conditions de travail en entreprise ?**

Lors de cette première partie, P. CONJARD présente quelques constats concernant la façon dont les entreprises ont pu faire face à la crise sanitaire, en rappelant que la majorité des organisations n'était pas préparée aux situations inédites rencontrées, et que la quasi-totalité des entreprises ont dû fonctionner en mode dégradé.

La crise a conduit les entreprises à mettre en place des mesures de prévention des risques et à placer la préservation de la santé de ses salariés comme une priorité, tâche qui n'était pas forcément évidente à appréhender pour les managers.

Elle a mis aussi en exergue les forces et les fragilités organisationnelles et managériales qui préexistaient dans les entreprises et a remis en perspective des questions comme : l'utilité et le sens au travail, la reconnaissance du travail, la prise en compte du registre personnel, l'égalité professionnelle, l'autonomie et la participation des salariés.

P. CONJARD indique que dans un contexte encore incertain, le retour à l'organisation « d'avant » n'est pas envisageable. Il remarque que certaines méthodes, qui ont déjà fait leurs preuves lors d'autres crises, peuvent être mises en place, en s'appuyant notamment sur les dynamiques d'échanges avec les salariés, afin de construire des organisations agiles visant à la fois l'efficacité (pour la reprise de l'activité) et la protection de la santé.

#### **Le dispositif objectif reprise, un levier pour accompagner la relance de l'activité dans les PME**

Dans cette deuxième partie de l'intervention, P. CONJARD présente ce dispositif du ministère du travail, porté par le réseau Anact et les DIRECCTE pour aider les entreprises de moins de 250 salariés à sécuriser leur

reprise d'activité en bénéficiant gratuitement d'accompagnement en matière d'organisation du travail, de prévention, et de relations sociales.

Les modalités concrètes de mise en œuvre de ce dispositif peuvent être consultées sur le site web de l'ANACT, à partir du lien suivant : [anact.fr/objectifreprise](http://anact.fr/objectifreprise)

J. SEREE a présenté, pour la Région PACA, ce qui a été réalisé depuis mai, date de lancement du dispositif.

642 entreprises ont répondu au questionnaire, et presque une centaine a souhaité être contactée par un expert. Des échanges ont fait ressortir que, entre les mois de mars et mai, les actions ont été mises en place « dans l'urgence », et les entreprises expriment un besoin d'être rassurées sur la façon de procéder.

### **Echanges avec la salle**

Des questions ont été posées à l'intervenant et quelques commentaires ont été exprimés.

Q. Par rapport au dispositif Objectif Reprise, qu'est-il proposé pour les entreprises de plus de 250 salariés ?

R. Le dispositif est destiné aux entreprises de moins de 250 salariés. P CONJARD propose aux entreprises de vérifier du côté des branches professionnelles ce qui peut être mis en place pour ces entreprises.

Q. Qu'est-il proposé pour la fonction publique territoriale et la fonction publique hospitalière ?

R. P. CONJARD indique qu'à ce jour il n'y a pas encore de dispositif activé pour les fonctions publiques au sein de l'ANACT, mais des chantiers sont en cours, et de premiers retours d'expérience commencent à être recueillis.

J. SEREE indique qu'en Région PACA, une action collective, en partenariat avec l'ARS, est en cours de mise en place afin de permettre un retour d'expérience à l'issue de la crise.

Q. Quels sont les impacts de la crise sur la manière de manager ?

R. Elle crée de la tension entre production et prévention pour les managers. Ils doivent adapter les situations de travail, rechercher des solutions, arbitrer par rapport aux objectifs.

Un participant souligne les impacts des protocoles sanitaires sur les conditions de réalisation du travail. Il donne un exemple dans une crèche, où la gestion du linge (tri, température de lavage) impacte sur la durée et la fréquence de lavage ce qui a une incidence sur l'organisation du travail et engendre une charge de travail supplémentaire.

Un participant pose la question des relais entre les dispositifs d'aide et d'accompagnement proposés par l'ANACT / ARACT et les entreprises, pour faire savoir, à l'instar de ce webinaire ; pour susciter la demande et répondre aux enjeux.

## Covid-19 en milieu professionnel

Dr. Samer ABOUKAIS, Médecin, Gestionnaire des alertes en veille sanitaire, ARS PACA

Après une introduction qui abordait les modalités de transmission du virus SARS-CoV2 et la présentation clinique de la maladie infectieuse COVID 19, le Dr. ABOUKAIS a indiqué les conditions et modalités de signalement des cas, par les entreprises, à l'Agence Régionale de Santé (ARS).

Une présentation détaillée de la conduite à tenir en cas de détection d'un salarié positif en entreprise et des mesures à mettre en place concernant les personnes pouvant être considérées comme des contacts à risque a été réalisée.

Tous les éléments présentés sont disponibles dans le support de présentation de la Matinale « COVID-19 en milieu professionnel ».

Dans un contexte de circulation plus active du virus (début octobre 2020), cette présentation a suscité un vif intérêt du public.

La Matinale a été organisée par le Comité RPS-QVT 06 avec l'appui du Cabinet Analusis. Le comité réunit les partenaires sociaux du département et les institutions de prévention, sous l'égide des services du Ministère du Travail (DIRECCTE), pour œuvrer à la prévention des risques psychosociaux (PRS) et à la promotion de la qualité de vie au travail (QVT).

Le Comité RPS-QVT 06 : DIRECCTE PACA 06, UPE 06, U2P 06, UD CFE-CGC, UD FO, UD CFTD, UD CGT, UD CFTC, UD UNSA, Union Syndicale Solidaires, APST BTP, AMETRA 06, MSA Provence Azur, CMTI, CARSAT SE, ARACT PACA, AAPDS-SAF, SSIRCA.

